Afin de bénéficier de ce remboursement, merci de renvoyer ce document compléter à votre mutuelle.

Toutes nos adresses sont disponibles sur le site www mutplus.be ou via:

HIPPOTHERAPIE

Afin de pouvoir bénéficier de cette intervention, veuillez remettre ce document complété à votre mutualité. L'intervention est de 3 € par séance avec un maximum de 40 séances par an.

Vos coordonnées

COLLEZ ICI VOTRE VIGNETTE

À compléter par le responsable du manège

Je soussigné(e), ……., déclare que la personne susmentionnée a suivi des séances d'hippothérapie aux dates suivantes :

1.	2.
3.	4.
5.	6.
7.	8.
9.	10.
11.	12.
13.	14.
15.	16.
17.	18.
19.	20.
21.	22.
23.	24.
25.	26.
27.	28.
29.	30.
31.	32.
33.	34.

35.	36.
37.	38.
39.	40.

Un montant de …….€ a été payé par séance.
Nom et adresse du manège :

……
……
……

Date : …..../…..../…...…... Signature du responsable :

* Le bénéficiaire doit être en possession d'un des documents suivants:
une attestation prouvant la reconnaissance par « Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap »
- Autonomie recherchée » (PHARE) ou par « Agence pour une Vie de Qualité » (AVIQ) ;
- une attestation délivrée par le SPF Sécurité sociale
- une attestation délivrée par la caisse d'allocations familiales prouvant le droit aux allocations familiales majorées;
- un rapport médical détaillé prouvant le handicap.